

Préavis N° 07-2021

Indemnités du Conseil intercommunal et du Comité de direction pour la législature 2021-2026

Préavis du Comité de direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance et Jeunesse pour sa séance du 17 novembre 2021

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article 14 des statuts d'Enfance et Jeunesse, le Conseil intercommunal est compétent pour fixer les indemnités des membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction (ci-après dénommé CODIR).

Le CODIR en lien avec le Bureau du Conseil, propose quelques adaptations par rapport aux rémunérations en vigueur lors de la législature précédente.

Pour les Membres du Bureau du Conseil intercommunal et les indemnités de séances :

Avant chaque séance de l'organe délibérant, les membres du bureau du Conseil intercommunal se réunissent également afin de préparer l'ordre du jour et de nommer les commissions, en présence également du/de la Président(e) du CODIR. La préparation de ces séances incombe au/à la Président(e) du Conseil intercommunal, assisté(e) du/de la Secrétaire dont la charge de travail a augmenté ces dernières années. De ce fait, il est proposé d'augmenter l'indemnité de la fonction de Secrétaire du CI de CHF 3'500.-- à CHF 3'750.--/ an.

Concernant les vacations des différentes commissions, il est proposé d'augmenter les vacations des commissions de CHF 30.--/h à CHF 35.--/h.

Les autres éléments de rémunération restent inchangés par rapport à 2016-2021.

Membres du Bureau du Conseil intercommunal et indemnités de séances:	CHF	
Président(e):	2'200.--	/an
Secrétaire :	3'750.--	/an
Vice-président(e) :	250.--	/an
Scrutateurs/trices, suppléants/tes :	250.--	/an
Commissions ad hoc :	35.--	/heure
Commission de gestion :	35.--	/heure
Commission des finances :	35.--	/heure
Forfait rapport de commission :	50.--	/rapport
Jeton de présence :	50.--	/séance

Pour les Membres du Comité de Direction et ses commissions :

La fonction de Vice-président(e) a vu son rôle se renforcer au fur et à mesure des années, car notre association a pris de l'ampleur et le nombre de dossiers, de préparation de séances a considérablement augmenté et la fonction de Président(e) doit pouvoir s'appuyer sur son / sa Vice-président(e) de manière beaucoup plus soutenue qu'auparavant. La proposition est d'augmenter l'indemnité de base de la fonction de Vice-président(e) de CHF 2'000.-- à CHF 3'000.-- /an.

Les autres éléments de rémunération restent inchangés par rapport à 2016-2021.

Membres du CODIR et ses commissions :	CHF	
Président(e):	6'000.--	/an
Vice-président(e) :	3'000.--	/an
Membres du CODIR :	2'000.--	/an
Pour tout le CODIR :	50.--	/heure
Pour les membres des commissions désignées par le CODIR :	40.--	/heure
Pour les membres des commissions désignées au sein du Conseil d'Etablissement :	100.--	/année
Frais de déplacement extraordinaire et hors de la zone de l'Association	0.70	/km

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal d'EnJeu

Dans sa séance du 17 novembre 2021

- Vu le préavis N° 07-2021 du CODIR du 11 octobre 2021
- Entendu le rapport de la Commission des finances
- Considérant que l'objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide :

1.

De fixer les indemnités et rétributions des membres du Bureau du Conseil intercommunal et les indemnités de séances, avec effet au 7 juillet 2021, comme suit :

Membres du Bureau du Conseil intercommunal et indemnités de séances:	CHF	
Président(e):	2'200.--	/an
Secrétaire :	3'750.--	/an
Vice-président(e) :	250.--	/an
Scrutateurs/trices, suppléants/tes :	250.--	/an
Commissions ad hoc :	35.--	/heure
Commission de gestion :	35.--	/heure
Commission des finances :	35.--	/heure
Forfait rapport de commission :	50.--	/rapport
Jeton de présence :	50.--	/séance

2.

De fixer les indemnités et rétributions du Comité de Direction et de ses commissions avec effet au 7 juillet 2021, comme suit :

Membres du CODIR et ses commissions :	CHF	
Président(e):	6'000.--	/an
Vice-président(e) :	3'000.--	/an
Membres du CODIR :	2'000.--	/an
Pour tout le CODIR :	50.--	/heure
Pour les membres des commissions désignées par le CODIR :	40.--	/heure
Pour les membres des commissions désignées au sein du Conseil d'Etablissement :	100.--	/année
Frais de déplacement extraordinaire et hors de la zone de l'Association	0.70	/km

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 11 octobre 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

Enfance & Jeunesse

Marinella Page
Présidente




Ingrid Jorissen
Directrice

